

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
QUI S'EST TENUE EN SEANCE ORDINAIRE LE 4 JUIN 2010
A LA MAIRIE DE WATTWILLER
SOUS LA PRESIDENCE DE M. Jacques MULLER, Maire**

Et en présence de

MM., Noëlle TITTEL, Claude BURGER, Pierre TETTAMANZI, Bernard WETTERER
Pierre BARMES, adjoints
Oliver ROGEON, Anne SCHMITT, Jean-Pierre JOSTE, CMD
Hubert MENET, Claudine POUPELLE, Anne BRIAND, Jean-Joseph FELTZ
Marie-Roselyne MULLER, Albert SCHROEDER

Absents excusés

Eric GIGNET qui donne procuration à Jean-Joseph FELTZ
Jean-Claude PELKA qui donne procuration à Claudine POUPELLE

Absents non excusés

Thomas SCHAAD
Régine JUTKOWIAK

Secrétaire de séance : Gérard KERN

Auditeurs : 3

Ouverture de la séance : 20h

1. – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 MARS 2010

Le procès verbal de la réunion du 26 mars 2010 est adopté à l'unanimité.

2. - Opération « QUARTIER INNOVANT »

Validation des propositions du jury de concours

Point présenté par Pierre BARMES

A l'issue d'une première présélection effectuée par le jury le 30 novembre 2009, trois équipes d'architectes-urbanistes avaient été appelées à concourir pour présenter à la Commune leur projet personnalisé de quartier innovant sur le site de l'ancienne tuberie ERMEL.

Les trois équipes retenues ont déposé leur dossier dans les délais impartis, et le jury de concours, réuni les 26 et 29 mars 2010, selon le quorum requis, a analysé les trois projets soumis et propose au Conseil Municipal le classement ci-après :

- 1^{er} Equipe QUARTIERS de STRASBOURG
- 2^{ème} Equipe A+ Samuel DELMAS de PARIS
- 3^{ème} Equipe VITALIS de COLMAR

Après avoir pris connaissance des trois projets respectifs, les commissions réunies suivent l'avis final du jury et en application de l'article 6.2 du règlement de concours, proposent d'attribuer aux trois équipes engagées, les indemnités ci-après :

- | | |
|---------------------------|------------|
| - Equipe QUARTIERS | 25 000,- € |
| - Equipe A+ Samuel DELMAS | 15 000,- € |
| - Equipe VITALIS | 10 000,- € |

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve la proposition susdite
- charge le maire du mandatement des indemnités respectives aux trois équipes engagées
- charge le Groupe de Travail en charge de l'opération « QUARTIER INNOVANT » de poursuivre la réflexion avec l'équipe lauréate pour la finalisation d'un projet répondant aux aspirations profondes de l'équipe municipale

3. - ADOPTION DOCUMENT PROGRAMME ET ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'EXTENSION/RENOVATION DU COMPLEXE KRAFFT

Point présenté par Olivier ROGEON

L'extension/rénovation du complexe Katia et Maurice Krafft constitue l'un des engagements forts de l'équipe municipale pour conforter le développement de la vie associative et culturelle. Dans la mesure où celle-ci contribue largement à la richesse de la vie sociale dans le village, il s'agit de l'une des priorités de la municipalité.

Le dynamisme de la vie associative, qui se traduit par un nombre croissant d'activités diversifiées dont la qualité contribue au rayonnement du village vers l'extérieur, conduit aujourd'hui à un blocage : l'analyse des disponibilités actuelles en locaux montre en effet un déficit structurel auquel il convient de palier. L'opération vise à apporter une réponse concrète et appropriée aux besoins des associations et des usagers en termes de locaux adaptés et fonctionnels.

Par ailleurs, la conception du complexe Krafft construit il y a quelques deux décennies entraîne des charges de fonctionnement particulièrement élevées liées à la mauvaise isolation du bâtiment et au chauffage électrique. L'opération vise à développer un projet exemplaire sur le plan des économies d'énergie et de l'optimisation des énergies renouvelables (le bois-énergie et le soleil) et à prendre ainsi en compte au niveau local les exigences de la lutte globale contre le changement climatique. C'est pourquoi elle s'inscrit parfaitement dans le Plan Energie-Climat adopté par le Pays Thur-Doller.

Le projet d'extension/rénovation a été élaboré en étroite concertation avec les associations du village : les nombreux allers-retours entre leurs représentants et les élus ont permis d'aboutir à un document programme consensuel qui répond au mieux aux besoins exprimés tout en prenant en compte les contraintes budgétaires de la commune.

Cette opération de rénovation/extension s'avère lourde sur le plan technique, administratif et financier. Il est par conséquent proposé d'en confier la maîtrise d'ouvrage à un cabinet spécialisé en mesure d'assister efficacement les élus pour développer un projet qui devrait marquer la présente mandature.

Un groupe de travail dirigé par M. Pierre BARMES, adjoint, et M. Olivier ROGEON, CMD, a, sur la base des échanges avec les associations, élaboré un document programme qui fixe :

- les orientations souhaitées en matière de rénovation du bâti existant intégrant une meilleure fonctionnalité des salles actuelles en fonction des expériences acquises et des usages effectifs et envisagés des associations
- les options clairement identifiées pour la partie extension de la salle et qui répondent aux demandes exprimées par les associations utilisatrices
- la volonté clairement affichée de l'équipe municipale qui prend en compte les économies d'énergie et le recours aux énergies renouvelables

Afin de répondre également à l'engagement pris par la Commune vis-à-vis d'EDF dans le cadre de sa convention de partenariat, le groupe de travail s'est également fixé un calendrier prévisionnel fixant les étapes décisives de l'opération, avec une finalisation du projet et le dépôt de la demande de permis de construire pour fin 2010, un démarrage possible du chantier au printemps 2011 et une mise à disposition des locaux pour janvier 2013.

Enfin, une évaluation sommaire de l'opération laisse apparaître un chiffrage de l'ordre de 1 500 000,-€, VRD et honoraires compris, ce montant étant appelé à être reconsidéré au moment de la présentation de l'avant-projet définitif en vue de son inscription au budget primitif 2011.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le document programme pour le projet de rénovation/extension du complexe « Maurice et Katia KRAFFT » tel que présenté par le groupe de travail
- donne son accord pour faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour épauler les élus dans la mise en œuvre du projet définitif
- charge la commission technique de lancer l'appel à concurrence pour le choix du bureau d'études qui fera office d'assistant à maîtrise d'ouvrage

4. - ECHANGE DE TERRAINS LIEU-DIT « HIRTZENSTEIN »
COMMUNE DE WATTWILLER/SOCIETE DES DOMAINES

M. le Maire rappelle les délibérations du Conseil Municipal du 20 septembre 2004 portant mise en route d'une procédure de déclassement de voie publique sur le site du Hirtzenstein et du 4 juillet 2005 validant le déclassement, après enquête publique, d'une surface de 16 a 82 ca dans la perspective d'un projet hôtelier à l'emplacement de l'ancienne maison familiale de vacances.

Il donne également connaissance du procès-verbal d'arpentage n° 830 établi par M. Georges SCHUBETZER, géomètre-expert à CERNAY, portant création des parcelles suivantes :

- section 26, parcelle 157/5 de 7 a 02 ca, sol
- section 26, parcelle 159/24 de 9 a 25 ca, sol
- section 26, parcelle 158/5 de 0 a 55 ca, sol (cette parcelle a été spécifiquement créée pour l'inscription des servitudes au bénéfice de la commune et reste par conséquent propriété de la collectivité)

Ces parcelles, intégrées dans le domaine privé de la Commune étaient appelées à être rétrocédées à la Société des Domaines, porteur du projet de développement du Hirtzenstein, dans le cadre d'un échange dont les modalités n'ont pas été définitivement arrêtées, compte tenu de la mise en veilleuse provisoire du projet de construction hôtelier.

La Société des Domaines a évoqué ces derniers temps une nouvelle orientation de son projet et dans le cadre des ses investigations, elle sollicite d'une part, une reconsidération du secteur constructible sur le site du Hirtzenstein, et d'autre part, la rétrocession des parcelles indiquées ci-dessus dans l'emprise de leur propriété qui permettra aux concepteurs du projet d'envisager une implantation plus rationnelle des futures installations sur le site.

Sur la base d'une estimation du Service des Domaines datant de 2006, la valeur des parcelles à rétrocéder a été évaluée à 12 000,- € l'hectare, soit une valeur de 1 952,40 € pour les 2 parcelles de 16 a 27 ca et les commissions communales souhaitent un échange avec une parcelle forestière de valeur équivalente, et dans la mesure du possible, attenante à la forêt communale soumise, ceci dans un souci de rationalisation de l'exploitation future de cette parcelle.

Ainsi, le souhait de la municipalité se porte sur une parcelle d'une surface à équivalence de valeur, à détacher de la section 26, parcelle n° 24, attenante à la forêt communale soumise (parcelle forestière 14) et la détermination précise du terrain revenant à la collectivité, qui sera arrêtée en fonction de son accessibilité et de la qualité des peuplements, est confiée à l'agent technique de l'O.N.F..

Il convient de missionner à présent un géomètre pour effectuer un arpentage du terrain définitivement retenu et d'effectuer les formalités d'inscription au cadastre en vue de la numération de la parcelle qui permettra au notaire d'élaborer l'acte d'échange qui se fera sans aucune soulte en faveur de l'une ou l'autre des parties.

Les commissions communales relèvent également les réserves formulées par le Conseil Municipal dans sa délibération du 4 juillet 2005 qui stipulent que la rétrocession des parcelles communales est assortie d'une clause de servitude de passage et de circulation à inscrire sur les parcelles revenant à la Société des Domaines. De même, les élus locaux n'entendent pas proposer de suite une soumission au régime forestier de la parcelle revenant à la collectivité qui pourrait être utile dans le futur pour compenser éventuellement une distraction sollicitée par la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 16 voix et 1 abstention (Claude BURGER)

- approuve l'échange de terrains entre la Commune de WATTWILLER et la Société des Domaines sur le site du Hirtzenstein sur la base des indications figurant ci-dessus
- charge M. Nicolas PRETRE, géomètre-expert à CERNAY, des formalités d'arpentage et des démarches auprès du service du cadastre
- décide de prononcer l'échange effectif dans une prochaine séance en parfaite connaissance de la localisation précise de la parcelle revenant à la commune

5. - ECHANGE DE TERRAIN – RUE DE L'ESPERANCE/RUE DE CERNAY
COMMUNE DE WATTWILLER/EPOUX PHILIPPE PROVANG

Point présenté par Pierre BARMES

La Commune est propriétaire d'un terrain rue de l'Espérance, cadastré section 11, parcelle 4 d'une contenance de 3 a 93 ca, attenante à la parcelle 5 de 4 a 04 ca, appartenant à la succession de feu WOHLGROTH Albert et Odile.

Dans le cadre de liquidation de la succession WOHLGROTH, la parcelle 5 entrera dans le patrimoine de la petite fille Murielle ANDHERHALT, épouse de M. Philippe PROVANG, et le couple souhaite profiter de cette opportunité foncière pour y construire une maison d'habitation.

Dans cet esprit, les époux PROVANG ont sollicité la collectivité pour acquérir le terrain communal afin de constituer une emprise foncière plus intéressante, sachant que les deux parcelles sont concernées par un alignement pour l'élargissement de la voie publique.

La Commune étant plutôt favorable à un échange permettant de constituer des réserves foncières dans un autre secteur du village, les époux PROVANG ont pu entrer en possession d'autres parcelles de la succession et un projet d'échange a pu être élaboré avec la municipalité prévoyant le versement d'une soulte pour la différence de valeur entre les terrains à échanger.

L'échange envisagé porterait sur les biens suivants :

- 1) Apport des époux PROVANG
Section 7, parcelle 9
Section 8, parcelles 35, 49 et 57
pour une surface globale de 3 a 59 ca au prix de 1 000,- € l'are
soit une valeur de **3 590,- €**

- 2) Apport de la Commune de WATTWILLER
Section 11, parcelle 4 de 3 a 93 ca
Valeur : 47 160,- € selon estimation des Domaines du 23.12.2008
Il convient de déduire de ce montant, la valeur du terrain tombant dans l'emprise publique de la rue de l'Espérance
Terrain estimé : 24 ca à 120,- € soit 2 880,- €
Valeur effective du terrain communal **44 280,- €**

Il en résulte par conséquent une soulte en faveur de la Commune de **40 690,- €**

Les époux PROVANG ont fait part de leur accord pour un échange sous cette présentation et avec la soulte restante à leur charge.

Il convient à présent de prendre l'attache de M. Nicolas PRETRE, géomètre expert à CERNAY, pour l'établissement du procès-verbal d'arpentage qui permettra de réaliser le détachement parcellaire nécessaire au notaire pour l'établissement de l'acte d'échange. Les frais résultant de cette opération d'échange (honoraires du géomètre et du notaire) seront pris en charge par les co-échangistes à raison de 50 % pour chacune des parties.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 16 voix et 1 abstention (Albert SCHROEDER)

- approuve l'échange de terrain avec les époux Philippe PROVANG selon la présentation indiquée ci-dessus
- charge M. Nicolas PRETRE des formalités d'arpentage
- confie la rédaction de l'acte d'échange à Me Jean-Marc HASSLER, Notaire à WITTELSHEIM
- autorise le maire à signer l'acte au nom de la Commune

6. - A.F.U.A. « LES COQUELICOTS »

RETROCESSION DES EMPRISES PUBLIQUES DANS LE DOMAINE DE LA COMMUNE

Point présenté par Bernard WETTERER

M. Bernard WETTERER rappelle la délibération du Conseil Municipal du 20 septembre 2006 portant décision d'intégration des voiries de l'A.F.U.A. « LES COQUELICOTS » après implantation d'un nombre significatif de constructions sur les 11 lots de ce nouveau quartier.

Par courrier du 5 mars 2010, le Président de l'A.F.U.A. indique que 6 constructions sont à présent réalisées (dont 2 rattachées aux réseaux de l'association), 1 construction étant prévue à moyen terme tandis que 6 propriétaires de parcelles se réservaient un projet à long terme ; dans ces conditions, il sollicitait la municipalité pour engager les formalités de rétrocession des emprises publiques dans le domaine de la Commune.

La rétrocession à opérer porte sur les terrains ci-après :

- Section 11, parcelle 223/23 d'une contenance de 11 a 08 ca
(desserte interne des 11 parcelles de construction)
- Section 11, parcelle 224/23 d'une contenance de 1 a 44 ca
(alignement de la rue de l'Espérance)

soit une surface globale de 12 a 52 ca que l'association se propose de céder à la Commune au prix symbolique de 15 centimes d'euro.

Il convient de noter que le terrain section 11, parcelle 147 de 4 a 50 ca, constituant l'accès à l'A.F.U.A. depuis la rue de Berrwiller est déjà propriété de la Commune qu'il conviendra de verser dans le domaine public dans le cadre de la rétrocession des parcelles susdites.

Les frais de transcription résultant de la présente rétrocession seront à la charge de la collectivité, acquéreur du bien.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 16 voix et 1 abstention (Pierre TETTAMANZI)

- approuve la rétrocession des emprises publiques de l'A.F.U.A. « LES COQUELICOTS » dans le domaine de la commune au prix de 15 centimes d'euro
- confie la rédaction de l'acte à Maître Hélène SIFFERT, notaire à CERNAY qui a suivi le dossier de l'A.F.U.A. depuis les premières démarches
- autorise le maire à signer l'acte de rétrocession à intervenir

7. - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DIVERSES

Considérant que des crédits sont disponibles au budget primitif 2010, article 6574, au titre des sommes non affectées,

sur proposition des commissions réunies, le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue les subventions suivantes :

Point présenté par Noëlle TITTEL

a) Association ALSA de MULHOUSE

La Commune entend faire appel à cette association pour présenter un spectacle à l'occasion de la Journée du Refus de la Misère qui sera organisée au mois d'octobre prochain.

Le montant de la subvention est fixé à 500,- € et le versement sera effectué à l'issue de la manifestation.

b) AFMD (Association des Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation)

L'Association a participé à la conférence du 7 mai dans la Salle KRAFFT par la mise à disposition de panneaux et la présence d'une conférencière. La subvention allouée couvre exclusivement les frais exposés à cette occasion par les différents intervenants et le montant est fixé, au regard des justificatifs produits, à 460,- €.

Point présenté par Claude BURGER

c) Amicale des Sapeurs-Pompiers

Une journée intégrale de formation et de mise à niveau des sapeurs-pompiers locaux au titre de l'année 2009 a été organisée sur site avec la présence de formateurs du SDIS et l'Amicale a avancé les frais du repas de midi des participants.

Le montant de la subvention correspondante est fixé à 216,- €

Le Maire propose une interruption de séance à 20h40 pour laisser la parole aux auditeurs. La séance officielle reprend à 20h50.

8. - COTISATION A L'ASSOCIATION TRAS/ATPN

Le maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2008 portant adhésion de la Commune à l'Association TRAS/ATPN (association trinationale de protection nucléaire de la population autour de FESSENHEIM) et les engagements pris par la municipalité pour s'impliquer dans les actions de l'association.

Compte tenu des délais de mise en place des structures de l'association, aucune cotisation n'a payée à l'adhésion et l'association vient de diffuser les appels de cotisation au titre de l'année 2010 et rétroactive pour l'année 2009, sur la base du barème d'origine, soit 0,07 € par habitant.

Le chiffre de la population repris au budget primitif 2010 s'établissant à 1762 habitants, la cotisation à verser pour 2010 s'établit comme suit :

- cotisation rétroactive 2009	1762 x 0,07 €	12334 €
- cotisation 2010	1762 x 0,07 €	123,34 €
	Montant à verser	246,68 €

Les crédits sont disponibles au budget primitif 2010 – art. 6281

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le versement de la double cotisation 2009/2010 d'un montant de 246,68 € à l'association TRAS/ATPN
- approuve le principe du règlement annuel de la cotisation sur la base du montant annuel par habitant fixé par l'association

9. - DOSSIER JURIDIQUE SCHWENDENMANN/COMMUNE

Par envoi du 4 mars 2010, le juge d'instruction auprès du Tribunal de Grande Instance de MULHOUSE a notifié au maire de la Commune une convocation à témoin assisté dans le cadre d'une procédure juridique introduite par un ancien salarié de la collectivité, M. Jean-Luc SCHWENDENMANN.

La Commune a saisi la compagnie d'assurances CIADE au titre de la garantie « protection juridique » qui prend en charge, dans la limite d'un plafond fixé par le contrat, les frais d'avocats exposés pour défendre les intérêts de la collectivité ou de ses représentants.

Le maire ayant la possibilité d'opter pour le défenseur de son choix, c'est à Maître Pierre PAWLAS, Avocat au Barreau de MULHOUSE, qu'a été confiée la mission d'assister le maire dans cette procédure.

Par conséquent, il y a lieu d'approuver les frais d'avocats inhérents à cette procédure qui seront remboursés par la compagnie d'assurance dans la limite du plafond correspondant.

Des crédits sont disponibles au budget primitif 2010 – art. 6226.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la désignation de Maître Pierre PAWLAS comme défenseur du maire dans cette procédure et approuve la prise en charge des frais correspondants.

10. - FORET COMMUNALE – APPROBATION DE L'ETAT D'ASSIETTE 2011

Point présenté par Pierre TETTAMANZI

Dans la perspective de la préparation de l'état de prévisions de coupes 2011 qui sera présenté à la commune à la fin de l'année 2010, l'OFFICE NATIONAL DES FORETS soumet à la municipalité l'état d'assiette 2011 qui récapitule des interventions prévues dans la forêt communale en application du plan d'aménagement forestier.

Ainsi, les propositions de martelage suivantes sont présentées pour le prochain exercice :

- Parcelle 2a Coupe de régénération sur une surface 10,54 ha
- Parcelle 1b Coupe d'amélioration sur une surface de 11,48 ha
- Parcelle 19b Coupe d'amélioration sur une surface de 13,33 ha
- Parcelle 30b Coupe d'amélioration sur une surface de 7,96 ha

Les modifications suivantes sont proposées :

- Retrait de la parcelle 30 (exploitation déjà entamée)
- Demande de l'adjudicataire de chasse du lot n° 2 d'avancer les interventions sur les parcelles 32a (7,67 ha) et 33a (7,30 ha) prévues en régénération pour 2014 - il est proposé de répondre partiellement à cette demande avec le martelage de la parcelle 32a en 2011 et en conservant la parcelle 33a pour l'exercice 2014.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'état d'assiette pour l'exercice 2011 en y intégrant les modifications proposées par le technicien forestier.

11. - ATTRIBUTION D'UNE GRATIFICATION EXCEPTIONNELLE A UN STAGIAIRE

Point présenté par Bernard WETTERER

M. Didier JUNKER, 22 ans, de CERNAY a effectué un stage de quatre semaines dans les services techniques de la commune dans le cadre d'une convention avec l'AFPA de MULHOUSE.

Durant ses 4 semaines de présence, M. JUNKER s'est parfaitement intégré dans l'équipe technique et a réalisé un travail diversifié et efficace dans tous les domaines d'intervention de nos ouvriers communaux, démontrant une réelle expérience de terrain et un sens relationnel exemplaire.

Compte tenu de son implication dans l'équipe et du travail fourni, les commissions proposent de lui attribuer une gratification de 500,- € à titre de reconnaissance.

Des crédits sont disponibles au Budget Primitif 2010, art. 6714.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue une gratification exceptionnelle de 500,-€ (cinq cents euros) à M. Didier JUNKER

12. - SOUTIEN AUX ENERGIES RENOUVELABLES - ATTRIBUTION D'AIDES INDIVIDUELLES

Point présenté par Pierre TETTAMANZI

Dans le cadre de la participation communale instaurée par le Conseil Municipal dans sa séance du 21 mars 2007 au titre du soutien aux énergies renouvelables pour l'installation de différents équipements reconnus à ce titre (chaudières à bois plaquettes, eau chaude sanitaire solaire, production électrique par panneaux photovoltaïques, etc.), le maire indique que plusieurs dossiers ont été validés par le Conseil Régional, permettant ainsi le versement de la subvention communale. Sont proposées les subventions suivantes :

Bénéficiaire	Adresse	Destination	Technologie	Date (1)	Montant
SEIDEL André	38b, rue de Guebwiller	Eau chaude sanitaire	panneaux superposés	25/06/09	300,-€
WALTER Michèle	4, rue des Bleuets	Eau chaude sanitaire	panneaux. intégrés	13/01/10	450,-€

(1) Date de notification de l'aide du Conseil Régional au propriétaire

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve le tableau d'attribution des subventions indiquées dans le tableau ci-dessus
- charge le maire de procéder au mandatement

13. – COMMUNICATIONS

Le maire donne connaissance des décisions prises en matière de droit de préemption urbain :

- le 20 avril 2010 - Vente AZEVEDO à consorts LEVY-BRUNETEAU - rue de la Montagne
Renonciation
- le 20 avril 2010 - Vente succession SOEHNLEN Joseph à époux JANON - rue du Hirtzenstein
Renonciation
- le 1^{er} juin 2010 - Vente époux SCHUWER à époux BOWES - rue de Soultz
Renonciation

..... donne connaissance des arrêtés en matière de circulation

- le 17 mai 2010 - Rue des Châtaigniers - réseaux Centre d'Art
- le 27 mai 2010 - Procession Fête-Dieu du 6 juin 2010
- le 2 juin 2010 - Fête de l'Eau et Parcours d'Art Contemporain du 13 juin 2010

14 – DIVERS

a) P.L.U. DE LA COMMUNE DE WUENHEIM

M. Pierre BARMES indique que le Plan Local d'Urbanisme de la commune voisine de WUENHEIM a été arrêté par délibération de son Conseil Municipal du 10 mai 2010.

En qualité de commune limitrophe avec WUENHEIM sur la partie sommitale du Vieil-Armand, WATTWILLER est destinataire d'une ampliation de la version arrêtée du Plan Local d'Urbanisme qui est tenu à la disposition des élus.

Le Conseil Municipal prend acte de ce document d'urbanisme.

b) ETUDE DE TRAVERSE ET DE SECURITE

Point présenté par Bernard WETTERER

Suite aux différents réunions de travail avec les élus, le Cabinet BEREST de COLMAR qui accompagne la commune dans la réflexion sur l'étude de traverse et de sécurité, a déposé le dossier définitif en date du 5 mai 2010.

La version modifiée qui tient compte des observations formulées par les commissions communales comprend deux volets :

1) LE BILAN DIAGNOSTIC

englobant les comptages de trafic, les transports collectifs, la circulation cycliste, les données d'accidentologie, les analyses détaillées des vitesses, les informations sur les stationnements

2) LA PHASE PROPOSITION

comprenant sur les différents secteurs sensibles des propositions d'aménagement, avec leur impact foncier et une estimation approximative de coût

Avant adoption définitive par le Conseil Municipal, le dossier doit être soumis aux services de la DRT (Direction des Routes et des Transports) auprès du Conseil Général du Haut-Rhin, qui formuleront leur avis sur les propositions d'aménagement sur les routes départementales en traversée d'agglomération et soumettront, le cas échéant, leurs suggestions d'amélioration ou de modification de certains ouvrages.

Il est rappelé que l'approbation de l'étude de traverse et de sécurité conditionne la réalisation du carrefour envisagé au niveau du Centre d'Art Contemporain ainsi que le subventionnement de ces ouvrages par le Conseil Général.

Le Conseil Municipal prend acte du dossier « Etude de traverse et de Sécurité » et charge la commission technique de suivre l'évolution de la procédure afin d'obtenir au plus vite l'aval de la DRT et d'engager le projet d'aménagement du carrefour Centre d'Art.

Personne ne demandant plus la parole, le maire clôt la séance à 21h30.